

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de suivi

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

| | | | |
|--|-----------------------------|--|-------------------------------------|
| Nom de l'exploitant Centre de la petite enfance les Matelots Inc. | Numéro de permis 2020016 | Date d'inspection Le 06 mars 2025 | |
| Nom de l'établissement Les petits trésors | | Numéro de téléphone (506) 446-3001 | |
| Adresse 30A Beaufort Street Oromocto NB E2V 0M6 | | | |
| Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Laura Casey | | Titre du poste Inspecteur/Inspectrice | |
| Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives | Règlement | Date limite pour être conforme | Date d'attestation de la conformité |
| 24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : b) les dossiers des enfants, lesquels renferment : (v) les antécédents médicaux de l'enfant et une copie de son dossier d'immunisation ou une copie d'une exemption. | 24(1)(b)(v) | 19 mars 2025 | 06 mars 2025 |
| Commentaires : Deux dossiers ont été complétés lors de l'inspection et un courriel a été reçu avec une preuve de vaccination pour le troisième dossier. La lacune est maintenant conforme. | | | |
| 47(1) L'exploitant d'un établissement agréé y refuse l'admission de l'enfant dans le cas où n'a pas été fournie une preuve suffisante de l'immunisation qu'exigent la Loi sur la santé publique ou ses règlements. | 47(1) | 19 mars 2025 | 06 mars 2025 |
| Commentaires : Deux dossiers ont été complétés lors de l'inspection et un courriel a été reçu avec une preuve de vaccination pour le troisième dossier. La lacune est maintenant conforme. | | | |
| Commentaires généraux | | | |
| Le personnel chargé de la délivrance des permis recommande le renouvellement. | | | |

original signé par
Laura Casey

Le 07 mars 2025

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Date

original signé par
Marilyn Parent

Le 07 mars 2025

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Date